



Évaluation des incidences Natura 2000

Trame
pour les actes d'urbanisme

Table des matières

PREAMBULE.....	2
Description du projet.....	3
Identification du ou des sites Natura 2000 concernés.....	4
Liste des sites Natura 2000 concernés par le projet.....	4
Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	5
Conclusion partielle.....	5
Description du site (ou des sites) Natura 2000 concerné(s).....	6
Analyse des habitats et les espèces susceptibles d'être impactés par le projet.....	7
Habitats retenus / non retenus (justifier votre choix).....	7
Espèces retenues / non retenues (justifier votre choix).....	7
Identification des incidences potentielles du projet sur le ou les site(s) N 2000.....	7
Tableau des incidences potentielles.....	8
Analyse des incidences du projet.....	9
Conclusion.....	10

PREAMBULE

Cette trame a vocation à guider l'évaluation des incidences Natura 2000 des projets soumis à déclaration ou autorisation au titre du code de l'urbanisme qui requièrent une telle étude.

Conformément au R. 414-23 du code de l'environnement, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, par la personne publique responsable, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, porteur du projet.

Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est susceptible d'avoir des incidences notables sur le(s) site(s) Natura 2000, il devra dans ce cas, se diriger vers une évaluation plus approfondie.

Dans tous les cas, le dossier doit contenir les éléments listés au R 414-23 du code de l'environnement et être conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires (IC) du (des) site(s).

Coordonnées du porteur de projet

Nom (ou structure) :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

1. Description du projet

Autorisation sollicitée

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Permis d'aménager | <input type="checkbox"/> Permis de construire |
| <input type="checkbox"/> Déclaration préalable | <input type="checkbox"/> Autorisation soumise à évaluation
environnementale |
| <input type="checkbox"/> Autorisation spéciale | |

Localisation du projet

Le projet est situé sur la ou les communes de :

Lieu dit :

N° de parcelle (s) et section (s)

Nature du Projet

Période envisagée (mois) et durée prévisible des travaux :

Description structurelle (constructions, dépendances, accès, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description fonctionnelle (capacité d'accueil, nature et volume des rejets dans l'eau, l'air et le sol, modalités d'exploitation, de gestion, d'entretien, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Emprise au sol temporaire (phase chantier) :

Emprise au sol permanente :

Préciser les aménagements connexes (voirie et réseaux divers, parking, zones de stockage, installations temporaires)

.....
.....
.....

Joindre une carte IGN lisible de l'emprise du projet et de la localisation des aménagements connexes éventuels à minima au 1/25000e, de préférence au 1/10000e (parcelles cadastrales)

2. Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

2.1. Liste des sites Natura 2000 concernés par le projet

- Projet en site Natura 2000 :

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du site Natura 2000
	FR31
	FR31
	FR31

- Projet hors site Natura 2000, **seulement pour les projets inscrits dans la liste nationale** :

Nom du site Natura 2000	Numéro du site Natura 2000	À quelle distance (m ou km) du site
	FR31	

	FR31	
	FR31	

2.2 . Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Joindre obligatoirement :

- une carte de localisation de l'installation par rapport aux sites Natura 2000 sur un plan de situation au 1/2 500^e ou 1/ 2 000^e.

Des cartes cliquables (versions Fond parcellaire ou vue aérienne) des sites Natura 2000 sont disponibles sur le site Internet des services de l'État dans le Nord, cliquez [ICI](#)¹

Il est important de préciser la zone d'influence du projet. Celle-ci est déterminée en fonction de la nature du projet et des milieux environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues : emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, prise d'eau dans la nappe, etc.).

La zone d'influence est donc plus grande que la zone d'implantation du projet.

2.3 . Conclusion partielle

Après l'identification des sites Natura 2000 concernés, 2 cas sont envisageables :

➤ cas n°1 : le projet est suffisamment éloigné de tout site Natura 2000, et il n'y a pas d'incidence envisageable (y compris à distance ou via le réseau hydrographique), il est possible à ce stade de directement passer à l'étape 5 « conclusion » et d'indiquer l'absence d'incidences.

➤ cas n°2 : passer aux étapes suivantes

¹ http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/344/NATURA_2000.map

5.1 . 5.1 Tableau des incidences potentielles

Caractéristiques du projet	Incidences potentielles	Habitats et espèces d'IC susceptibles d'être touchés
Emprise sur milieu naturel	Destruction d'habitats et habitats d'espèces Disparition du corridor biologique	Tous habitats et espèces d'IC
Période des travaux	Dérangement d'espèces en période de reproduction, parturition ou nidification	Espèces d'oiseaux, de chauves-souris et d'amphibiens
Passage et stationnement des engins de chantiers, cabanes de chantier, création de voies nouvelles, zones de stockage	Destruction d'habitats et espèces végétales	Tous habitats et espèces d'IC
Travaux sur bâtiments existants	Destruction de gîtes de reproduction, dérangement	Chauves-souris anthropophiles (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Vespertillon à oreilles échancrées)
Rejets directs dans le milieu aquatique	Pollution des eaux, altération d'habitats	Tous habitats humides, cours d'eau, poissons, oiseaux liés au milieu aquatique, odonates
Arasement de haies, bosquets...	Destruction d'habitats d'espèces : abris, territoires de chasse...	Triton crêté, chauves-souris, oiseaux
Plantations d'ornement	Dissémination d'espèces végétales invasives	Milieux humides, pelouses
Travaux d'assèchement, drainage	Disparition d'habitats et d'habitats d'espèces	Milieux humides, amphibiens, l'Ache rampante
Edification de murs ou clôtures à petites mailles	Rupture de connexion entre habitats d'espèces	Amphibiens
Lumière permanente de nuit	Dérangement d'espèces animales	Oiseaux, chauves-souris
Comblement de mares	Destruction d'habitat d'espèces	Batraciens, odonates, oiseaux

Pour l'analyse des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, vous pouvez également vous aider des Formulaires Standard de Données (FSD), des DOCOB. Ces informations sont disponibles :

- sur le site internet de la DREAL : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Reseau-Natura-2000-en-Nord-Pas-de-Calais>
- sur le site de l'INPN : <https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

5.2 .

5.3 . 5.2 Analyse des incidences du projet

Élément du projet	Incidences potentielles	Habitats naturels, Habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Mesures de réduction ou d'évitement	Conclusion : reste-t-il une incidence significative ? (répondre par oui / non et argumenter)

6. 6. Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

NON, pas d'incidence ou incidence négligeable

Arguments :

OUI, effets potentiels significatifs

À (lieu) :

Signature :

Le (date) :